

CONTRAT DE DISTRIBUTION

Entre les soussignés :

Fournisseur

Nom / raison sociale : _____

Adresse : _____

Numéro d'enregistrement / IDE / TVA : _____

Représenté par : _____

(ci-après « le Fournisseur »)

Et

Distributeur

Nom / raison sociale : _____

Adresse : _____

Numéro d'enregistrement / IDE / TVA : _____

Représenté par : _____

(ci-après « le Distributeur »)



Les Parties, ci-après désignées collectivement les « Parties », conviennent de ce qui suit :

1. Objet du contrat

Le Fournisseur accorde au Distributeur, qui l'accepte, le droit d'acheter, **stocker et revendre** les produits désignés (ci-après « les Produits ») dans le territoire défini, selon les conditions établies dans le présent contrat. Le Distributeur agira à son nom propre, assumant le risque commercial lié à l'achat et à la revente.

2. Territoire / exclusivité

Le Distributeur exercera ses activités dans le territoire suivant :

_____ . Le Fournisseur s'engage à ne pas nommer d'autre distributeur dans ce territoire ou à ne pas vendre directement au détail, sous réserve d'une clause d'exclusivité expressément stipulée. Le contrat peut prévoir une exclusivité partielle ou conditionnelle selon les performances du Distributeur et les normes contractuelles.

3. Durée

Le présent contrat prend effet à compter du [date] pour une durée de [X années], renouvelable tacitement pour des périodes de [Y années], sauf dénonciation écrite par l'une des Parties au moins [Z mois] avant l'échéance. En cas de renouvellement, les termes peuvent être renégociés.

4. Obligations du Fournisseur

Le Fournisseur s'engage à livrer les Produits au Distributeur conformément aux commandes valides, à maintenir un stock suffisant si convenu, à respecter la qualité, à informer le Distributeur des modifications de produits, prix ou conditions, à fournir les fiches techniques, les supports marketing et la documentation nécessaire, et à garantir les droits de propriété intellectuelle attachés aux Produits.

5. Obligations du Distributeur

Le Distributeur s'engage à promouvoir activement les Produits dans le territoire, à respecter les prix de revente recommandés (s'ils sont imposés), à entretenir un bon niveau de stock, à assurer un service après-vente, à respecter les normes qualité, à fournir des rapports de vente périodiques, à coopérer aux audits, et à ne pas concurrencer directement le Fournisseur au-delà de ce qui est prévu dans le contrat.

6. Prix, paiement et conditions commerciales

Le Fournisseur vendra les Produits au Distributeur au prix convenu **hors TVA**, selon les conditions de paiement suivantes : le Distributeur recevra la facture à la livraison ou selon échéancier convenu et devra payer dans les **30 jours nets** suivant la date de facture. En cas de

retard, des intérêts de **[taux contractuel]** seront appliqués. Le Distributeur supportera les frais de transport, douane, assurance, etc., sauf disposition contraire.

7. Garantie & retours

Le Fournisseur garantit que les Produits remis au Distributeur sont conformes aux spécifications convenues et exempts de défauts. Les retours pour défauts doivent être signalés dans un délai de **[X jours]** après réception, accompagnés des preuves correspondantes. Le Fournisseur procédera à la réparation, remplacement ou remontée, selon ce qui est convenu.

8. Responsabilité et assurance

Le Distributeur est responsable des dommages causés à des tiers dans le cadre de la revente des Produits, sauf faute du Fournisseur. La responsabilité de chaque Partie sera limitée aux dommages directs, excluant les pertes de profits et dommages indirects, sauf en cas de faute grave ou intentionnelle. Chaque Partie s'engage à souscrire une assurance responsabilité civile professionnelle adéquate.



9. Résiliation anticipée

Chaque Partie peut résilier ce contrat avec un préavis écrit de **[X mois]**, si le contrat est à durée indéterminée. En cas de manquement grave ou violation essentielle, la résiliation peut être immédiate après mise en demeure restée infructueuse pendant **[Y jours]**. Le Fournisseur peut résilier immédiatement en cas de non-paiement ou de faillite du Distributeur.

10. Indemnité de clientèle / compensation

Lorsque la relation de distribution est fortement intégrée (obligations de reportings, quotas, fixation des prix, audits, normes imposées), le Distributeur pourrait prétendre à une **indemnité de clientèle** à la fin du contrat, par analogie avec l'article 418u CO du contrat d'agence. Les Parties peuvent prévoir contractuellement les conditions ou l'exclusion de cette indemnité, tout en respectant les principes d'équité.

11. Confidentialité

Les Parties s'engagent à conserver la confidentialité des données, savoir-faire, documents, prix, marges, listes de clients et informations commerciales échangés dans le cadre du présent contrat. Cette obligation perdurera pendant [**X années**] après la fin du contrat, sauf disposition légale contraire.

12. Force majeure

Aucune Partie ne sera tenue responsable en cas d'inexécution due à un événement de force majeure (catastrophe naturelle, guerre, grève, pandémie, panne majeure, etc.). La Partie concernée notifiera l'autre sans délai et prendra les mesures appropriées. Si la situation perdure au-delà de [**X jours**], chacune des Parties pourra résilier le contrat sans indemnité.

13. Cession / transfert

Le Distributeur ne peut céder ses droits ou obligations à un tiers sans l'accord écrit du Fournisseur. Le Fournisseur peut céder ses droits dans le réseau de distribution à condition d'informer le Distributeur et d'assurer la continuité des obligations.

14. Droit applicable & juridiction

Le présent contrat est régi par le **droit suisse** et les principes généraux du droit contractuel. En cas de litige, les tribunaux du canton de [**indiquer canton compétent**] seront compétents, sauf disposition impérative contraire.

Fait à [lieu], le [date], en deux exemplaires originaux, un pour chaque Partie.

Le Fournisseur

Nom : _____

Signature : _____

Le Distributeur

Nom : _____

Signature : _____

HEVEA  INVEST®